

Bureau des concours
DIEC 3.04

Affaire suivie par : Joël PACHECO

Tél : 0442917170

Mél : joel.pacheco@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence cedex 1

Académie d'Aix-Marseille

CRPE Session 2021

Concours externe et Troisième Concours public et privé

RAPPORT DE JURY ACADÉMIQUE

Présidence : Christian PATOZ, IA-DASEN de Vaucluse

Quelques chiffres :

Pour cette session 2021, 462 postes sont offerts dans l'académie d'Aix-Marseille :

- 420 au concours externe public,
- 20 au troisième concours public,
- 22 au concours externe privé.

L'absentéisme aux épreuves écrites se maintient à un niveau élevé puisque :

- au concours externe public, 1349 candidats se sont présentés sur 4097 candidats inscrits (soit 67% d'absents),
- au troisième concours public, 141 candidats se sont présentés sur 650 inscrits (près de 78% d'absents),
- au concours externe privé, 120 candidats se sont présentés sur 652 candidats inscrits (soit 81% d'absents).

Le jury d'admissibilité, réuni le 5 mai 2021, a déclaré le nombre d'admissible suivant :

- 698 admissible pour le concours externe public,
- 43 admissible pour le concours externe privé,
- 52 admissible pour le troisième concours public.

Le présent rapport a pour ambition première de donner aux futurs candidats les pistes nécessaires pour préparer efficacement ce concours et pour diriger leurs efforts en vue de la réussite.

Epreuve orale 2 – EPS/CSE

L'épreuve comporte deux parties. La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire. La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Première partie : le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle. Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Deuxième partie : elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Durée de la préparation : trois heures.

Durée des exposés et entretiens : une heure et quinze minutes.

Notation : l'épreuve est notée sur 100 points : 40 points sont attribués à la partie EPS, 60 à la partie relative à la connaissance du système éducatif (CSE).

SESSION 2021

779 candidats sur les 791 admissibles ont concouru (686 sur 697 pour le concours externe, 50 sur 51 pour la 3^e voie et 43 sur 43 pour le privé) :

- 11 candidats absents pour le concours externe ;
- 1 absent pour le concours 3^e voie ;
- 0 absent pour le concours du privé.

Les candidats du concours privé ont été interrogés dans la continuité de la session du public.

22 sujets ont été fournis au format papier.

Le concours reste encore fortement féminisé : 88,6 % de femmes pour 11,4 % d'hommes admissibles.

Chaque commission est composée de deux membres : IEN et maître formateur ou conseiller pédagogique pour le concours public, IEN et chef d'établissement ou professeur des écoles pour le concours privé.

1^e PARTIE : EPS et éducation à la santé

Les sujets portaient sur quatre groupes d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ou domaines des activités physiques et expériences corporelles représentatifs des activités les plus pratiquées à l'école primaire dans l'académie d'Aix-Marseille. Les quatre APSA supports étaient :

- activités aquatiques ;
- activités athlétiques ;
- jeux et sports collectifs ;
- activités artistiques : danse.

Les sujets étaient équitablement répartis à la fois sur ces APSA et sur les trois cycles pédagogiques (maternelle, cycle 2 et cycle 3).

Le sujet se rapporte à :

- la progression au sein d'un cycle d'activité portant sur l'APSA ou la pratique physique ou corporelle retenue comme support ;
- une situation d'apprentissage adossée au développement d'une conduite motrice relative à cette même APSA ou pratique physique ou corporelle.

Ces deux entrées sont prises en compte dans les sujets proposés aux candidats.

L'exposé et l'entretien conduisent à l'attribution d'une note globale sur 40. L'évaluation de l'entretien s'appuie sur l'aptitude du candidat à prendre parti, à mettre en relation savoirs et expériences décrites autour de plusieurs champs :

- éducation à la santé ;
- réglementation : connaissances générales de l'EPS (programmes, textes officiels) ;
- didactique ;
- pédagogie ;
- pratique personnelle.

Les champs précités s'articulent autour des paramètres suivants :

- les différents registres dans lesquels s'exerce l'enseignement du concept d'éducation à la santé ;
- la prise en compte de la sécurité des élèves ;
- les connaissances générales du domaine de l'EPS, discipline d'enseignement (textes officiels régissant l'EPS à l'école) : programmes, objectifs, compétences, textes

- réglementaires (conditions de mise en œuvre, taux d'encadrement...);
- les liens explicites avec les autres disciplines d'enseignement : articulations avec le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », notamment avec la maîtrise de la langue ;
- la connaissance des APSA : enjeux, ressources, problèmes fondamentaux ;
- le rôle de l'enseignant, pertinence des contenus d'enseignement, organisation de la classe ;
- l'activité de l'élève, les situations d'apprentissage ;
- la pertinence des mises en œuvre : régulations, évaluation et activité de l'enseignant, différenciation, gestion de l'hétérogénéité.

Le jury tient compte également des capacités d'interaction et de communication du candidat.

2^{ème} PARTIE : situation professionnelle et connaissance du système éducatif (CSE)

Il s'agit essentiellement pour le candidat de faire la preuve de son niveau de maîtrise des compétences énoncées dans le référentiel professionnel des métiers du professorat et de l'éducation (P1 à P5 notamment).

Dans l'exposé de la première partie, il est demandé au candidat de répondre au sujet en problématisant et en contextualisant son propos. Au cours de l'entretien qui suit, le jury cherche à éprouver la solidité des connaissances, à clarifier les concepts utilisés, à affiner les mises en œuvre qui lui sont proposées.

Il est attendu des candidats qu'ils dégagent un point de vue personnel ou bien qu'ils émettent des hypothèses en prenant appui sur leurs connaissances didactiques et pédagogiques. Ils doivent être prêts à argumenter leurs propositions, en mettant en cohérence et en perspective les objectifs, la démarche pédagogique de l'enseignant et la nature de l'activité.

Les candidats doivent faire preuve d'une culture générale cohérente avec leur futur métier d'enseignant.

Lors de cette session, les sujets abordaient des aspects réglementaires, techniques et/ou des thématiques plus générales empruntées au champ des valeurs ou principes de fonctionnement de l'école. Les cinq pages du dossier prenant appui sur plusieurs extraits de documents ont traité par exemple :

- le climat scolaire et le bien-être à l'école, le harcèlement, la coopération à l'école, les sanctions à l'école ;
- le numérique à l'école, les tablettes à l'école ;
- la différenciation pédagogique, les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- le travail personnel des élèves, l'autonomie scolaire ;
- le jeu dans les apprentissages ;
- l'éducation prioritaire ;
- l'acte de lire, l'apprentissage de la lecture ;
- le travail avec les familles éloignées de l'école ;
- l'enseignement moral et civique, l'enseignement des langues vivantes ;
- le développement affectif et les apprentissages en maternelle.

Remarques sur les prestations des candidats

Exposés (EPS et CSE)

Les candidats font preuve de bonnes qualités de communication, fondées sur une élocution et une syntaxe bien maîtrisées : le jury constate chaque année des progrès en ce domaine, qui manifestent l'engagement des candidats dans leur préparation. Les meilleurs d'entre eux savent se détacher de leurs notes et capter l'attention du jury par leur diction et leur prosodie. Certains candidats se servent du tableau blanc mis à disposition ou élaborent des schémas qu'ils communiquent au jury pendant l'exposé, avec un gain de temps et une clarté accrue des situations proposées en EPS.

La durée des exposés est généralement respectée et bien gérée : toutefois cette année plusieurs commissions ont relevé des exposés trop longs qui ne permettaient pas au candidat de conclure. Les candidats sont invités à gérer le temps imparti de manière optimale.

Les jurys privilégient les exposés construits qui suivent un plan structuré balayant les différents champs et où le candidat veille à présenter une analyse de la situation décrite dans le sujet en la problématisant. L'annonce du

plan de l'exposé est appréciée et s'il convient évidemment de répondre à l'ensemble des questions, il est inutile de les lire à haute voix dans leur intégralité, le jury en disposant. Les jurys remarquent cependant que certains exposés demeurent encore très linéaires, tombant parfois dans la paraphrase, et sans mise en perspective : ils témoignent d'une difficulté du candidat à apprécier la compréhension globale des documents proposés.

Pour l'EPS, plusieurs points positifs ont été soulignés par les jurys : la plupart des candidats analyse et comprend les sujets ; la question de l'éducation à la santé est traitée ; l'interdisciplinarité est envisagée ; l'activité est située correctement au sein des programmes et le lien avec le socle est pris en compte, preuve que la connaissance des APSA progresse.

A contrario, les jurys regrettent que certains exposés se limitent encore à des remarques stéréotypées ou généralisantes qui ne répondent pas aux questions ou proposent des situations d'apprentissage peu adaptées. Les séances ou séquences présentées peuvent également ne pas tenir compte de l'âge des élèves, notamment de maternelle, ou manifester une méconnaissance des réponses motrices des élèves : il est rappelé que la motricité des élèves de maternelle fait partie intégrante du programme du concours. Les jurys constatent que les candidats font trop peu référence à leur propre pratique sportive, ou n'envisagent pas de prolongements à la séance qu'ils décrivent. Certaines situations pédagogiques développées par les candidats demeurent peu ancrées dans le concret et dans la réalité d'une classe d'école primaire : une référence claire à des critères liés aux variables de temps et d'espace permet aux candidats de mieux contextualiser leurs propositions et de leur donner du sens. Les candidats ne doivent donc pas hésiter à s'appuyer sur les observations qu'ils ont conduites dans les classes : c'est ainsi qu'ils pourront proposer des situations d'apprentissage qui témoignent d'une capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves.

Pour le CSE, le jury évalue la culture générale attendue d'un futur professeur des écoles. Le candidat doit manifester sa compréhension des textes au regard des références qu'il a construites sur le développement de l'enfant, la philosophie de l'éducation, les institutions, les théories de l'apprentissage, les modalités d'évaluation et de différenciation. Ce sont ces connaissances qui lui permettront d'exploiter pleinement le dossier qui lui est soumis et d'aller au-delà des textes proposés.

Entretiens

EPS

Le champ institutionnel est majoritairement maîtrisé et la connaissance des aspects réglementaires progresse, témoignant de la qualité de la préparation des candidats. Toutefois, certaines connaissances demeurent encore lacunaires, notamment celles relatives aux agréments, aux taux d'encadrement et aux activités à encadrement renforcé, à la sécurité des élèves.

Les connaissances relatives à la didactique de l'EPS (par exemple la place des cycles d'apprentissage) et aux contenus d'apprentissage sont souvent fragiles, ce qui ne permet pas aux candidats d'illustrer leurs propositions par des exemples concrets. L'absence d'expérience en situation d'enseignement ne doit pas les dispenser de disposer d'un éventail de situations motrices.

Des connaissances précises sur l'évaluation et une utilisation pertinente de la situation de référence proposée permettent aux candidats de mettre en cohérence les contenus proposés et le déroulement d'un cycle d'apprentissage, notamment au regard des différents enjeux de l'évaluation (diagnostique, formative, sommative).

Les très bonnes prestations sont celles manifestant des connaissances solides non seulement des activités elles-mêmes, mais aussi de celles relatives aux niveaux de pratique et aux difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves : la diversité des élèves est ainsi bien prise en compte.

Il en va de même des capacités du candidat à relier les apprentissages en cours avec le champ de l'éducation à la santé. Trop souvent, les réponses des candidats restent :

- soit essentiellement centrées sur les aspects physiologiques, sans prise en compte du développement psychologique de l'élève (estime de soi, bien être) ;
- soit superficielles et formatées (simple définition de l'OMS).

Le jury peut élargir l'entretien aux autres activités que le candidat est susceptible d'animer ou encadrer, ou à ses pratiques personnelles. Trop rares encore sont les candidats qui relient leur pratique sportive personnelle à l'enseignement : les meilleurs sont ceux qui arrivent à s'en servir pour construire un module d'enseignement.

CSE

Les candidats les mieux préparés ont adopté une posture d'écoute conforme aux attentes de l'épreuve ; ils ont su également prendre du recul et témoigner de solides capacités d'analyse ; ils font preuve d'une bonne appropriation des valeurs de la République.

Le jury a constaté des connaissances assurées du système éducatif et des textes officiels, témoignant d'une bonne préparation des candidats. Cette qualité leur permet de présenter un juste positionnement, conforme aux attentes d'un futur professeur des écoles.

L'expression orale est satisfaisante, voire souvent très satisfaisante, dans la communication, avec une grande réactivité toujours appréciée des jurys.

Pour les meilleurs candidats les jurys ont relevé des connaissances approfondies sur le système éducatif (même au-delà du premier degré, avec une juste vision d'ensemble du parcours de l'élève), des références pertinentes à leurs observations de stage et un effort de mise en perspective de leurs expériences. Ces candidats connaissent bien les ressources mises à disposition des enseignants et se réfèrent aux sites officiels.

Toutefois, les candidats ont révélé parfois :

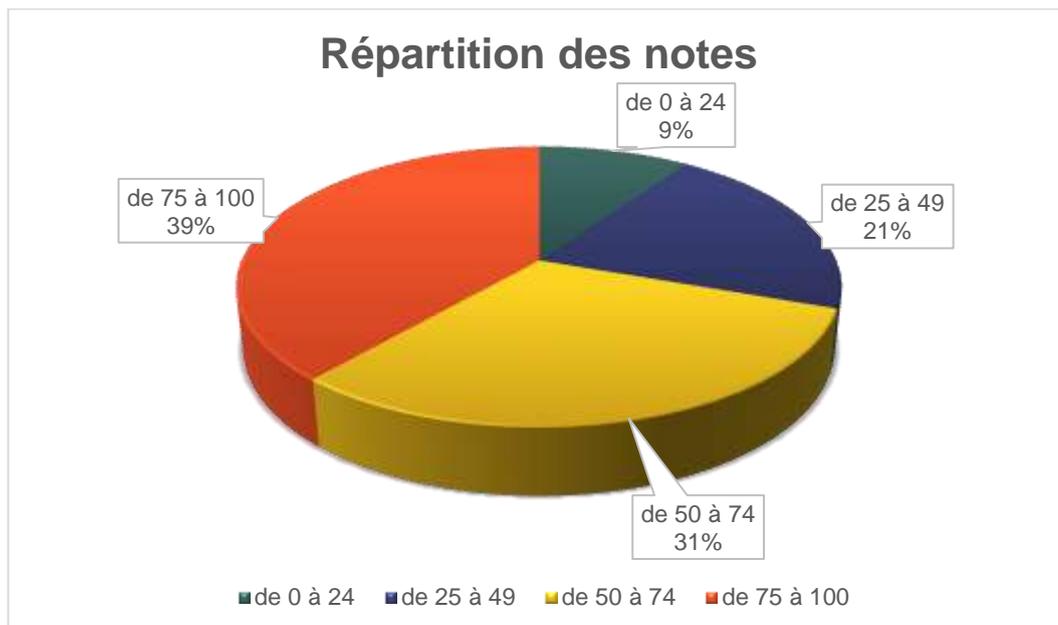
- des difficultés à se défaire de l'expérience pratique au niveau de l'analyse réflexive ;
- des difficultés à inclure les questions dans une problématique éducative élargie ;
- des difficultés sur l'évaluation en maternelle, ce cycle étant généralement mal maîtrisé ;
- de rares références aux théories de l'apprentissage et des connaissances de l'histoire de l'éducation fragmentaires ;
- une connaissance plus fragile de la chaîne hiérarchique, des personnes ressources et du rôle du directeur.

Conseils du jury

- Penser la préparation en prenant en compte la durée de l'épreuve et s'attendre à ce que le jury ouvre son champ de questionnement à des problématiques plus larges ;
- Préparer les épreuves en s'intéressant à l'actualité du système éducatif tout en percevant les enjeux des évolutions actuelles ;
- S'autoriser à construire une réflexion personnelle fondée sur le bon sens, la culture professionnelle restant à construire au-delà des épreuves du concours. Pour cela le candidat pourra :
 - faire référence aux textes institutionnels,
 - proposer des exemples concrets de réalité de classe,
 - se projeter dans le métier,
 - s'engager dans ses choix pédagogiques tout en gardant un esprit critique,
 - faire preuve d'un positionnement déontologique clair,
 - mettre en œuvre une communication adaptée au contexte du concours.

En conclusion nous reprendrons les termes d'une commission : « *les candidats qui ont réalisé une bonne prestation posent une problématique, suivent un plan, croisent les textes sans paraphrase pour la partie CSE et adoptent un registre de langue utilisant le vocabulaire institutionnel ou théorique à bon escient. Les prestations remarquables émergent de candidats capables de conduire un débat d'idées, une controverse argumentée.* »

Données chiffrées



La session 2021 se caractérise par l'augmentation des très bonnes notes, situées entre 75 et 100 (supérieures à 15/20) et une nette diminution des notes les plus faibles, inférieures à 25/100 (correspondant à moins de 5/20), descendues à 9 %.

70 % des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne et 54 candidats (6,9 %) ont obtenu la note maximale de 100/100.

Répartition des moyennes partie EPS et CSE tous candidats confondus :

Candidats du CRPE 2021 (global)			
Inscrits	791	Moyenne EPS	25,3
Présents	779	Moyenne CSE	37,8
Absents	12		
Moyenne globale Oral 2			63,1

Moyennes partie EPS et CSE concours externe, 3^e voie et privé :

Candidats du concours externe			
Inscrits	697	Moyenne EPS	25,4
Présents	686	Moyenne CSE	38,0
Absents	11		
Moyenne globale Oral 2			63,4

Candidats du 3 ^{ème} concours			
Inscrits	51	Moyenne EPS	23,6
Présents	50	Moyenne CSE	34,4
Absents	1		
Moyenne globale Oral 2			58,0

Candidats du concours privé			
Inscrits	43	Moyenne EPS	25,9
Présents	43	Moyenne CSE	38,5
Absents	0		
Moyenne globale Oral 2			64,4